

TD N° 7 – LES DIFFERENTES FORMES DE L'EMPLOI

Allez sur le site : <http://www.statapprendre.education.fr/insee/emploi/default.htm>

Cliquez sur « emploi global » puis sur « mesure »

A – Emploi salarié, emploi non-salarié

Emplois selon le statut de l'emploi en France (en milliers)

Insee 2011	1901	2011
Salariés	10 875	22 788
Non salariés	8 373	2 990
Emploi total		
Salariés en %		
Non salariés en %		

Q1 – Complétez ce tableau et calculez le % des salariés et des non salariés ?

Q2 – Que s'est-il passé en un siècle ?

.....

.....

Q3 – Qu'est-ce qu'un salarié ?

.....

Q4 – Qu'est-ce qu'un non-salarié

.....

Cliquez sur « bulletin individuel du recensement 2012 en bas de page

Q5 – Donnez les trois composantes des professions non salariées à partir de la question 23

- ✓
- ✓
- ✓

Q6 – Complétez l'équation suivante à partir du tableau :

Population active occupée = +

B – Emploi salarié « typique », emploi salarié « atypique »

Cliquez sur « emploi atypiques » dans le menu de gauche

Q1 – En cliquant sur « contrat à durée indéterminée » dites ce qu'est un CDI :

.....

.....

La législation, les conquêtes syndicales, les modes de gestion de la main-d'œuvre ont abouti à imposer une sorte *d'emploi typique*. Henri Puel a essayé de préciser ces normes qui se sont progressivement imposées à tous : c'est un emploi salarié ; le lien entre l'employeur et le salarié est ferme : il s'agit d'un statut, d'un contrat sans limitation de durée [contrat à durée indéterminée, ou CDI], s'intégrant le plus souvent dans des conventions collectives¹ ; l'emploi typique est stable : il s'intègre le plus souvent dans un système de promotion ; c'est un emploi à temps plein ; l'emploi typique relève d'un seul employeur.
 (Source : Gambier, Vernières, *L'emploi en France*, Edition La Découverte, 1998)

conventions collectives¹ = accords entre les syndicats de salariés et les employeurs qui encadrent le contrat de travail.

Q2 – Donnez les 5 caractéristiques principales de « l'emploi typique salarié » à partir du document

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Q3 – En cliquant sur « intérim » dites ce qu'est un salarié intérimaire :

.....
.....

Q4 – En cliquant sur « contrat à durée déterminée » dites ce qu'est un salarié en CDD :

.....
.....

Q5 – En cliquant sur « apprentissage » dites ce qu'est un apprenti :

.....
.....

Q6 – En cliquant sur « contrats aidés » dites ce qu'est un salarié en contrat aidé :

.....
.....

Cliquez sur « précarité » dans le menu de gauche

Répondez aux quatre questions :

Note : /4

Cliquez sur « sexe » dans le menu de gauche

Répondez aux trois questions :

Note : /3

Cliquez sur « Evolution » dans le menu de gauche

Répondez aux cinq questions :

Note : /5

Cliquez à gauche sur « temps partiel » et regardez attentivement ce tableau

Répondez aux cinq questions :

Note : /5

Q1 – Qu'est-ce qu'un « temps partiel » ?

.....
.....

Cliquez sur « sexe » dans le menu de gauche

Q2 – A partir des deux tableaux, quelles sont les personnes les plus touchées par le temps partiel ?

- ✓
- ✓

Emploi salarié selon le statut typique ou atypique en France (en milliers)

Emploi salarié en France	1975	1985	2011
1 – Emploi salarié « typique »	15 952	14 668	15 080
2 – Emplois « précaires » ou « temporaires »	217	752	3 083
- Intérimaires	0	113	543
- CDD	0	315	1 859
- Apprentis	165	178	371
- Contrats aidés et stagiaires	52	146	310
En % de l'emploi salarié	1,24	4,17	
3 – Emplois « à temps partiel »	1 320	2 630	4 614
4 – Emploi salarié « atypique » (2 + 3)	1 537	3 382	7 697
En % de l'emploi salarié	8,79	18,74	
Emploi salarié total	17 489	18 050	22 788

Q3 – Calculez les pourcentages demandés pour l'année 2011

Q4 – En regardant attentivement le tableau, définissez l'emploi « atypique »

Emploi atypique = +

Q5 – Donnez les 3 caractéristiques qui différencient « l'emploi atypique » de l'emploi typique

- ✓
- ✓
- ✓

Les avantages des emplois atypiques pour l'entreprise

Le premier est évidemment l'avantage salarial. On pense aussitôt au coût que représente un licenciement pour l'entreprise, mais ce n'est pas la seule économie salariale qu'elle peut réaliser. En faisant appel au travail temporaire, l'entreprise n'a pas besoin de prévoir le paiement des mesures liées à l'ancienneté et aux politiques d'attachement et de motivation du personnel. On estime la sous-rémunération horaire des intérimaires à plus de 20 % en moyenne. Notons enfin que la pression à la baisse du taux de salaire est encore plus nette dans le cas des contrats aidés, lesquels sont le plus souvent accompagnés de différentes mesures d'exonération des charges sociales.

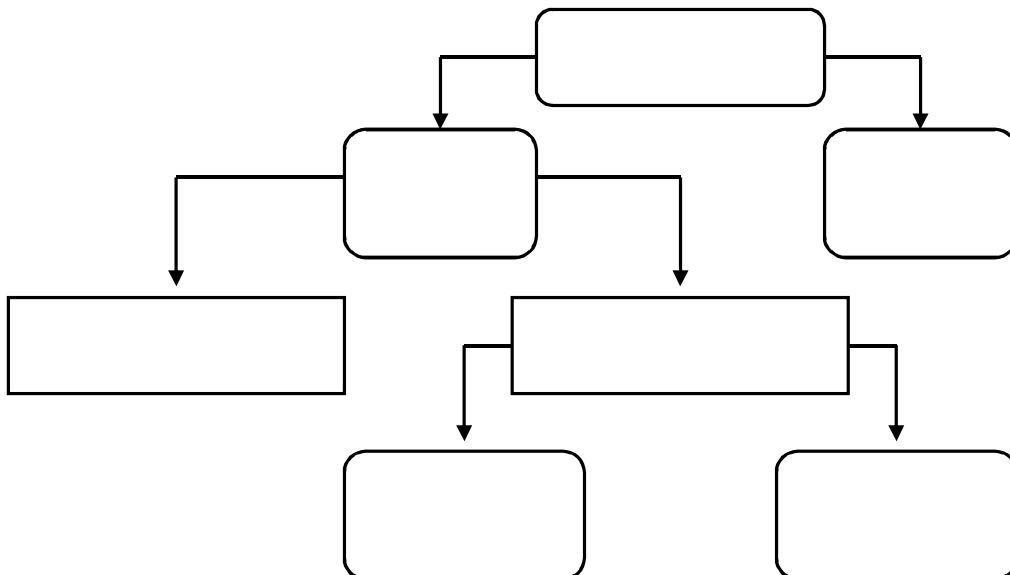
Au-delà du coût salarial, un autre avantage pour l'entreprise réside dans une meilleure utilisation du temps. Lorsque l'activité connaît des fluctuations saisonnières ou lorsqu'il faut honorer des commandes imprévues, il est facile de faire appel à ce type de main-d'œuvre. Ainsi l'entreprise économise sur les temps morts en ajustant au plus près le travail rémunéré au travail effectif. Les entreprises font appel en général à l'intérim pour un besoin bref, au CDD pour un besoin prévu, régulier et plus long, mais il existe de nombreuses possibilités d'écart par rapport à cette tendance.

Il faut enfin souligner l'ensemble des avantages liés à l'encadrement et au contrôle de la main-d'œuvre. Recruter sous la forme d'un emploi temporaire permet de sélectionner la main-d'œuvre, de la mettre à l'épreuve pour mieux discerner ses compétences et ses limites, pratique qui s'est considérablement répandue, puisque l'on estime aujourd'hui que plus des deux tiers des embauches annuelles se font sous la forme d'un emploi atypique. Enfin, la différenciation des statuts au sein de la même entreprise peut affaiblir l'esprit revendicatif. La syndicalisation des salariés temporaires est presque impossible, de même que la participation à des mouvements de grèves. De façon presque cynique, on pourrait conclure que le recours au travail temporaire est une arme pour assurer la paix sociale des entreprises. (Source : Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*. PUF, 2000).

Q6 – A partir de ce que vous avez lu, donnez trois raisons au développement de l'emploi « atypique » :

- ✓
- ✓
- ✓

Q7 – Remplissez le schéma suivant avec les termes : *salariés, emplois atypiques, temps partiel, non salariés, population active occupée, emplois typiques, emplois précaires*.



Résumé :

Un salarié est une personne qui loue sa force de travail à un.....contre un.....
Un non salarié est une personne qui travaille à son.....qu'elle emploie des salariés ou non. Au début du XXe siècle, les salariés ne représentaient qu'un peu plus d'.....emploi sur.....De nos jours, ils représentent près de.....sur.....

En 30 ans, en France, l'emploi «typique» a.....autour demillion d'emplois alors que l'emploi «atypique» a.....de.....millions d'emplois. En 1975, les emplois atypiques représentaient moins d'.....emploi salarié sur.....De nos jours, ils représentent un emploi salarié sur.....Ce sont les.....(près de la moitié des 15-24 ans qui ont un emploi ont un statut précaire) et les..... qui sont le plus touchés par la précarité des emplois.

L'intérim et les CDD ont fortement.....pour permettre aux entreprises de :

- ✓ Diminuer le.....du travail en allégeant les indemnités dues lors d'un licenciement au salarié et en allégeant les.....sociales que doit payer un employeur pour les contrats à durée.....
- ✓ Faire varier leurs effectifs en fonction des variations de la.....Lorsqu'il y a une baisse de la.....les entreprises n'ont plus besoin de licencier. Il leur suffit de mettre fin aux.....précaires.
- ✓ Mieux.....leur main-d'œuvre en la mettant à l'essai ou en leur proposant un contrat à durée.....afin de l'inciter à donner le meilleur d'elle-même.
- ✓ Enfin, les contrats....., subventionnés par l'Etat, ont été développés pour diminuer statistiquement le.....

Le temps partiel, dont la durée du travail est inférieure à la durée.....du travail, a connu une forte expansion car il permet aux employeurs d'adapter la durée du travail à leur besoin et parce qu'il permet une diminution du.....du travail (deux temps partiel coûtent moins cher qu'un temps plein). Ce sont les.....qui sont le plus touchées par le temps partiel (5 fois plus que les hommes).